

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°54/2023

Séance Ordinaire du 11 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : FONT Marie

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, PLA Michelle, POMPA Antoine, ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri

Absents excusés : JAMMES Francis, STEPPE Virginie

Procuration : JAMMES Francis à POMPA Antoine, STEPPE Virginie à PLA Michelle

Date de la convocation :

5 décembre 2023

Classement issu de la

nomenclature

« ACTES »

3.1 Acquisitions

OBJET : CESSION DE PARCELLES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES – ZAC COMMUNAUTAIRE « LE JARDIN DES ORMES » TRANCHE 1B

Monsieur le Maire indique que les parcelles constituant la voirie et ses équipements annexes de la tranche 1b de la ZAC « Le Jardin des Ormes » à savoir les rues Guillaume Apollinaire, Paul Verlaine, rue du Canigou (prolongement de la rue du Canigou déjà existante), de l'ancien chemin de Baixas, Louis Aragon, Jacques Prévert et place du Général d'Aoust sont maintenant en état et peuvent être affectées au domaine public communal ;

Considérant que les espaces communs restent de compétence communale ;

Considérant que la SAS PEYRESTORTES AMENAGEMENT, aménageur, a sollicité la cession des parcelles constituant les espaces communs de la tranche 1b de la ZAC «Le Jardin des Ormes» au profit de la Commune ;

Pour cette acquisition foncière, Monsieur le Maire propose de procéder comme suit :

- Vendeur : SAS PEYRESTORTES AMENAGEMENT
- Parcelles concernées (23780 m²) :

Parcelle		Surface (m ²)
Section	n°	
AC	120	41
AC	222	187
AC	300	321
AC	301	49
AC	302	7
AC	303	7
AC	304	8
AC	305	11
AC	241	354
AC	242	11
AC	306	1244
AC	307	273
AC	244	265
AC	255	46
AC	310	8103
AC	311	508
AC	312	146
AC	313	28

AC	314	9
AC	315	30
AC	316	38
AC	317	36
AC	318	1011
AC	319	37
AC	320	35
AC	321	25
AC	322	10
AC	323	10
AC	324	3
AC	325	3
AC	326	3
AC	327	3
AC	328	5
AC	329	17
AC	330	80
AC	331	5272
AC	332	32
AC	308	937
AC	309	4357
AC	97	95
AC	98	123

- Prix : euro symbolique

Monsieur le Maire dit que ces espaces communs sont en bon état et précise qu'après acquisition, lesdites parcelles seront intégrées au domaine privé communal en nature d'espaces communs pour être ensuite affectées au domaine public communal.

Monsieur le Maire donne lecture du compromis de vente.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition foncière ci-dessus décrite et les termes du compromis de vente ci-annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession des parties communes de la tranche 1b de la ZAC « Le Jardin des Ormes » et tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Alain DARIO

